

# ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mars 2016

---

RÉFORME DU SYSTÈME DE RÉPRESSION DES ABUS DE MARCHÉ - (N° 3601)

Adopté

## AMENDEMENT

N° CF5

présenté par

M. Baert

-----

### ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 4, substituer à la première occurrence du mot : « accord », les mots « avis conforme ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.